

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation <p style="text-align: center;">16/03/2026</p>	Le vingt mars deux mille vingt-six à vingt heures trente,
Date d'affichage <p style="text-align: center;">20/03/2026</p>	Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....21 Votants.....23	<p> Etaient présents(es) : Pascale PALARD, Alain MOMON, Vanessa GANDON, Daniel DESSOGE, Gwenaëlle ALBERTELLI, Michel DOYEN, Valérie BOCQUEL, Mickael GUYONNET, Régine BRIOIS-BRAUN, Benjamin HOLOFFE, Marc JEGOU, Geneviève DARGNAT, Tom MAHÉ, Patrice SAINTON, Brigitte GOUYON, Eric SAINT-SEBASTIEN, Laetitia GUISTEL, Baptiste TOINOT, Tiffany MINO, Hermann TYNDAL et Josiane PACHOLSKI formant la majorité des membres en exercice. </p> <p> Absents excusés avec procuration : Elisabeth FRONTIN pouvoir à Eric SAINT SEBASTIEN Caroline CESNEUT pouvoir à Brigitte GOUYON </p> <p> Absent(s) : </p>
Réf : 2026-019 Objet : <p style="text-align: center;">Election des Adjointes</p> <p> Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le et qu'elle a été rendue exécutoire le 23/03/2026 </p> <p style="text-align: center;"> Le Maire, A. MOMON </p>	Secrétaire de séance : Valérie BOCQUEL

Réf : 2026-019- Election des Adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans les commune de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Après un appel de candidature, une seule liste se présente : la Liste DESSOGNE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23
- A déduire : bulletins blanc : 0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 23
- Ont obtenu : Liste DESSOGNE 23 (vingt-trois) voix
-

La liste DESSOGNE, ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

- Monsieur Daniel DESSOGNE, 1^{er} Adjoint au Maire,
- Madame Brigitte GOUYON, 2^{ème} Adjointe au Maire,
- Monsieur Patrice SAINTON, 3^{ème} Adjoint au Maire,
- Madame Régine BRIOIS-BRAUN, 4^{ème} adjointe au Maire,
- Monsieur Michel DOYEN, 5^{ème} Adjoint au Maire.
- Madame Josiane PACHOLSKI, 6^{ème} Adjointe au Maire

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 20/03/2026

Le Maire, Alain MOMON



Secrétaire de séance : Valérie BOCQUEL